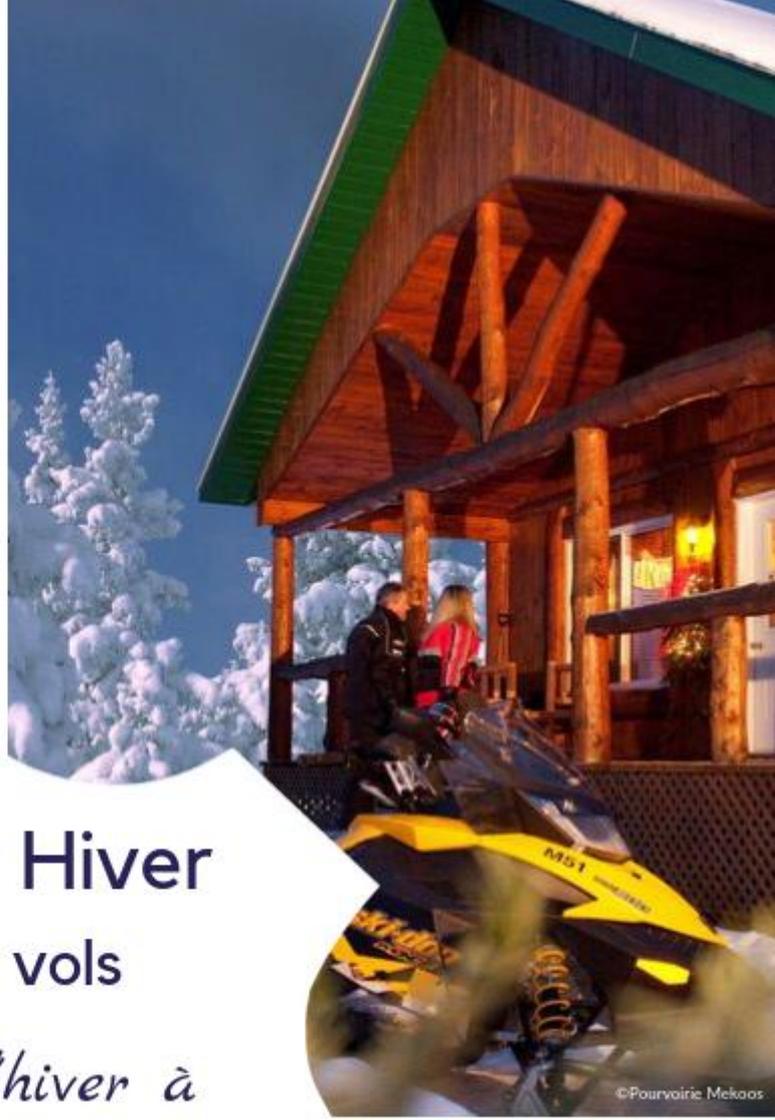


Back Roads

Séjour Hiver
Hors vols

*Jeux d'hiver à
la Pourvoirie Mekoos*

7 jours / 6 nuits



Le Club du
Grand
Voyageur



Motoneige à la montagne du Diable



©Pourvoirie Mekoos



Montréal

Jeux d'hiver à la Pourvoirie Mekoos

Nichée au cœur des **Hautes-Laurentides**, sur un vaste territoire comprenant plus de 135 lacs et 500 km de sentiers, venez découvrir la **Pourvoirie Mekoos**. La famille Dumoulin vous réserve un accueil des plus chaleureux dans cette authentique auberge de la forêt. Ses chalets douillets au cachet rustique, sa cuisine familiale de renommée et son cadre naturel en bordure d'un lac vous charmeront à coup sûr. Plusieurs activités hivernales typiques dont quelques journées de motoneige et une journée complète de traîneau à chiens vous seront proposées pour vous amuser et profiter de cet excitant terrain de jeu grandeur nature. **Grand air et jeux d'hiver** n'attendent que vous !

Votre programme détaillé*

Jour 1

Arrivée à Montréal

Accueil à l'aéroport de Montréal et transfert à l'hôtel DoubleTree by Hilton au centre-ville de Montréal. Vous aurez le reste de la journée pour explorer cette ville canadienne française vibrante et unique. **Dîner libre** et nuit.

Jour 2

Montréal - Mont-Laurier

Petit-déjeuner libre, puis transfert matinal vers le nord et la région des Hautes-Laurentides. Vous remarquerez rapidement le changement de paysage. Laissez-vous envelopper par l'atmosphère détendue et joyeuse de la saison hivernale. A votre arrivée à la Pourvoirie Mekoos, vous serez chaleureusement accueillis par le propriétaire avec un **cocktail de bienvenue**. Située aux abords du lac Iroquois, cette authentique auberge de bois rond vous charmera. **Déjeuner** (*déjeuner libre à Montréal pour les départs du 21 et 28 décembre 2019*). Après l'installation dans vos chalets, vous ferez la rencontre de votre guide motoneigiste qui vous distribuera les équipements. Explications détaillées sur le fonctionnement des motoneiges et présentation des consignes de sécurité, suivies d'un tour d'essai autour de la pourvoirie (environ 60 km). Vous prendrez rapidement un vrai plaisir à découvrir ces nouvelles sensations de glisse et de vitesse. **Dîner** et nuit à la Pourvoirie Mekoos.



Chiens de traîneau



Place Royale ©Claudel Huot



Chutes Windigo

Jour 3

Mont-Laurier en motoneige

Petit-déjeuner, puis départ pour votre première journée de motoneige. Vous mettrez le cap en direction du réservoir Kiamika, un immense lac qui s'étend sur une longueur de 18 km et d'une largeur de 5 km. Le sentier vous mènera directement sur la glace du réservoir. C'est un sentiment très particulier de savoir qu'on peut se déplacer, en toute sécurité, sur une étendue de glace. **Déjeuner** dans un relais de motoneigistes. En après-midi, vous sillonnerez les sentiers enneigés de la région, à travers des forêts à perte de vue. Continuation jusqu'à la Pourvoirie Mekoos en passant par une réserve naturelle de cerfs de Virginie. A votre arrivée, une petite surprise vous attend au bar de glace. **Dîner** et nuit.

Jour 4

Mont-Laurier en motoneige

Petit-déjeuner. Pour votre dernière journée de motoneige (départs du 4 janvier au 14 mars 2020), vous vous dirigerez vers les chutes Windigo, un régal pour les yeux. Ces chutes ne gèlent jamais et la bruine qui s'y dégage glace les arbres tout autour d'un épais frimas. Un spectacle féérique ! Vous visiterez aussi la fameuse Montagne du Diable, le sommet culminant des Hautes-Laurentides, duquel on voit toute la région s'étendre sous nos yeux. Une ascension dont vous vous souviendrez longtemps. **Déjeuner dans une cabane à sucre** qui vous permettra de goûter à des mets typiquement québécois. Continuation jusqu'à la Pourvoirie Mekoos ou vous pourrez vous détendre dans le sauna ou le jacuzzi extérieur. Après ces trois journées de motoneige, dorlottez-vous un peu. **Dîner** et nuit.

Jour 5

Mont-Laurier en traîneau à chiens

Aujourd'hui, après le **petit-déjeuner**, partez pour une randonnée en traîneau à chiens. Jessika, votre guide musher vous initiera à l'attelage des traîneaux, puis c'est le départ pour une journée d'aventure comme vous n'en avez jamais connue ! Ces chiens ne sont jamais aussi heureux que lorsque le signe du départ est donné. La neige et le froid sont leurs éléments, leur environnement naturel et pouvoir partager leur bonheur pendant une journée complète en leur compagnie est un privilège rare. **Déjeuner** en forêt près d'un feu de bois. Retour à la Pourvoirie Mekoos en fin de journée. **Dîner** et nuit.



Château Frontenac Québec



Quartier_Petit-Champlain©Francis Gagnon



Porte Saint Louis ©Tourisme Québec - Francis Gagnon

Jour 6

Ferme-Neuve - Québec

Petit-déjeuner. Ce matin, vous serez invités à participer à une activité traditionnelle québécoise : la pêche sur la glace en compagnie d'un guide trappeur. Coutume héritée des Amérindiens, la pêche sur la glace, appelée aussi « pêche blanche » se pratique un peu partout au Québec, dès que la glace qui recouvre les lacs et les rivières est suffisamment épaisse. On utilise généralement des lignes à bascule, appelées aussi brimbales, dans des trous percés dans la glace. Les mouvements de la bascule de la brimbale indiquent que le poisson est là, qu'il taquine l'appât et qu'il mord... Malgré l'eau glacée, vous serez étonnés par les belles prises qui s'offriront à vous. **Déjeuner** à l'auberge au cours duquel vous pourrez déguster en entrée, le poisson que vous aurez pêché. Ensuite, votre guide trappeur vous fera découvrir les joies de la randonnée en raquette tout en vous faisant découvrir le principe de la trappe, les différents pièges existants, les traces des animaux et bien plus encore. **Dîner** et nuit.

Jour 7

Mont-Laurier - Départ de Montréal

Petit-déjeuner. Temps libre et suivant votre horaire aérien, transfert à l'aéroport de Montréal pour le vol de retour.

* L'itinéraire et l'ordre des activités sont présents à titre indicatif. Les activités de plein air sont sujettes aux conditions climatiques. Elles peuvent être annulées ou remplacées sans préavis.



Quartier du Petit Champlain ©Tourisme Québec - Francis Gagnon

Points forts

Séjour au cœur des Hautes-Laurentides

A la Pourvoirie Mekoos 3, à Mont-Laurier, dans la région des Laurentides avec possibilité du réveillon avec chansonnier pour Noël et le Nouvel An ainsi qu'une nuit au centre-ville de Montréal à l'hôtel DoubleTree by Hilton Montréal 4.

De nombreuses activités

Une journée complète de traîneau à chiens, 3 journées de motoneige de janvier à mars et 2 journées de motoneige pendant les Fêtes, une journée d'activités avec un trappeur, une visite et repas dans une cabane à sucre.



Parc des Monts Valins ©Tourisme Québec - Jean-Francois Hamelin

Tarifs Hiver 2020 - Hors vol

Prix nets par personne en euros

*** Départs garantis ***

Forfait motoneige Duo				
Début séjour	Fin séjour	Twin ⁽¹⁾	Supplément chambre single ⁽¹⁾	Supplément motoneige solo ⁽²⁾
21 déc. 20	28 déc 20	1 676€	336€	168€
28 déc. 20	04 janv. 20			
04 janv. 20	11 janv. 20	1 903€	365€	243€
11 janv. 20	18 janv. 20			
18 janv. 20	25 janv. 20			
25 janv. 20	01 fév. 20			
01 fév. 20	08 fév. 20			
08 fév. 20	15 fév. 20			
15 fév. 20	22 fév. 20			
22 fév. 20	29 fév. 20			
29 fév. 20	07 mars 20			
07 mars 20	14 mars 20			
14 mars 20	21 mars 20			

(1) Maximum de deux personnes par chambre. Les occupations Triple et Quadruple ne sont pas disponibles.

(2) Ce supplément s'ajoute au supplément single si vous voyagez seul

Vos hébergements

Jour	Lieu	Hébergement
1	Montréal	DoubleTree by Hilton Montréal (Standard) 4*
2	Mont-Laurier (Laurentides)	Pourvoirie Mekoos (chambre auberge ou chalet privé avec salle de bain partagée) 3*
3		
4		
5		
6		
7	Fin du programme	

Le prix comprend (les 21 et 28 décembre 2019)

- L'accueil à l'aéroport de Montréal ;
- Tous les transferts entre l'aéroport de Montréal, l'hôtel DoubleTree by Hilton Montréal et la Pourvoirie Mekoos ;
- L'hébergement pour 5 nuits à la Pourvoirie Mekoos 3 incluant : 5 petits-déjeuners, 4 déjeuners (dont un repas dans une cabane à sucre et un en forêt) et 5 diners (dont un diner traditionnel québécois les 24 et 31 décembre 2019) ;
- Un réveillon avec chansonnier les 24 et 31 décembre 2019 ;
- 2 journées de motoneige avec un guide motoneigiste, en duo ou solo (selon l'option choisie) incluant : la location d'une motoneige BRP Ski-Doo Expedition 600 cc ACE, l'essence et l'huile, une combinaison grand froid deux pièces, les bottes, les moufles, une cagoule neuve Mekoos (offerte), un casque, le prêt d'un sac étanche fixe à la motoneige, pour le transport des effets personnels (1 sac par motoneige), les permis de circuler sur les sentiers de motoneige, l'assurance responsabilité civile pour dommages aux tiers, l'assistance dépannage/remplacement de motoneige en cas de problème mécanique, l'équipement requis pour les situations d'urgence, la franchise a 0 \$ sur la motoneige initiale ;
- Une randonnée d'une journée en traîneau à chiens (2 personnes par traîneau) ;
- Une journée de pêche blanche et randonnée en raquette avec un trappeur (dégustation des poissons pêchés en entrée) ;
- Le prêt d'une tenue grand-froid pendant tout le séjour ;
- L'accès aux activités sur le site de la Pourvoirie Mekoos : jacuzzi extérieur, sauna, bain nordique, glissade sur tube, observation de la faune, salle de jeux, billard et « babyfoot » ;
- Une nuit à l'hôtel DoubleTree by Hilton Montréal 4 ;
- Les taxes applicables.

Le prix ne comprend pas

- Les vols internationaux et les taxes aéroportuaires ;
- Les repas libres ou autres que ceux mentionnés (diner du jour 1, déjeuner du jour 2 et déjeuner du jour 7) ;
- Les boissons (autres que le café filtre ou le thé toujours inclus aux repas) ;
- Les activités autres que celles mentionnées ;
- Le dépôt de la caution sur la motoneige de 3 000\$ CA ;
- Le pourboire au guide motoneigiste ;
- Les dépenses de nature personnelle ;
- Toute prestation non mentionnée dans le « Le prix comprend ».

Le prix comprend

(Du 4 janvier au 14 mars 2020)

- L'accueil à l'aéroport de Montréal ;
- Tous les transferts entre l'aéroport de Montréal, l'hôtel DoubleTree by Hilton Montréal et la Pourvoirie Mekoos ;
- L'hébergement pour 5 nuits à la Pourvoirie Mekoos 3 incluant : 5 petits-déjeuners, 5 déjeuners (dont un repas dans une cabane à sucre et un en forêt) et 5 diners ;
- 3 journées de motoneige avec un guide motoneigiste, en duo ou solo (selon l'option choisie) incluant : la location d'une motoneige BRP Ski-Doo Expedition 600 cc ACE, l'essence et l'huile, une combinaison grand froid deux pièces, les bottes, les moufles, une cagoule neuve Mekoos (offerte), un casque, le prêt d'un sac étanche fixe à la motoneige, pour le transport des effets personnels (1 sac par motoneige), les permis de circuler sur les sentiers de motoneige, l'assurance responsabilité civile pour dommages aux tiers, l'assistance dépannage/remplacement de motoneige en cas de problème mécanique, l'équipement requis pour les situations d'urgence, la franchise à 0 \$ sur la motoneige initiale ;
- Une randonnée d'une journée en traineau à chiens (2 personnes par traineau) ;
- Une journée de pêche blanche et randonnée en raquette avec un trappeur (dégustation des poissons pêchés en entrée) ;
- Le prêt d'une tenue grand-froid pendant tout le séjour ;
- L'accès aux activités sur le site de la Pourvoirie Mekoos : jacuzzi extérieur, sauna, bain nordique, glissade sur tube, observation de la faune, salle de jeux, billard et « babyfoot » ;
- Une nuit à l'hôtel DoubleTree by Hilton Montréal 4 ;
- Les taxes applicables.

Le prix ne comprend

- Les vols internationaux et les taxes aéroportuaires ;
- Les repas libres ou autres que ceux mentionnés (dîner du jour 1 et déjeuner du jour 7) ;
- Les boissons (autres que le café filtre ou le thé toujours inclus aux repas) ;
- Les activités autres que celles mentionnées ;
- Le dépôt de la caution sur la motoneige de 3 000\$ CA ;
- Le pourboire au guide motoneigiste ;
- Les dépenses de nature personnelle ;
- Toute prestation non mentionnée dans le « Le prix comprend ».

Renseignements généraux sur la motoneige

Ce qu'il faut savoir pour conduire une motoneige

- **Permis de conduire** (voiture ou moto 125cc) obligatoire et **à avoir avec soi** au Canada lors des activités de motoneige ;
- **Carte bancaire internationale** (Visa ou Mastercard) au nom du conducteur, **à avoir avec soi** au Canada ;
- L'âge minimum pour conduire est de : **18 ans** pour les programmes : Magique Québec, Jeux d'hiver à la Pourvoirie Mekoos, Découverte au Grand Nord ; **21 ans** pour les programmes : Multi-activités au Village Windigo, Un hiver complètement blanc, Raid VIP Snowlodge au Triton Une liste des personnes âgées de 18 à 21 ans doit toutefois nous être fournie avant l'arrivée des clients. Le (la) conducteur(trice) âgé (e) de moins de 21 ans devra tenir la deuxième place en tout temps dans l'alignement des motoneiges ;
- L'âge minimum pour être passager est de **8 à 12 ans** (selon le fournisseur). Le passager doit avoir les deux pieds qui touchent aux marchepieds arrières.

MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES

La description des raids et circuits proposés dans cette brochure tente d'être la plus exacte possible. Toutefois, les étapes peuvent exceptionnellement être modifiées en raison de la disponibilité des prestataires, des conditions météorologiques, des conditions de neige ou de glace, des déviations ou des fermetures de sentiers, des difficultés mécaniques ou des aptitudes ou exigences spéciales des participants. Le kilométrage des circuits peut varier et les hébergements prévus aux programmes peuvent également être remplacés par des établissements de classe équivalente ou supérieure. Toute décision du guide, responsable de votre sécurité et du bon déroulement du programme, sera exécutoire.

RESPONSABILITÉS

Durant tout leur séjour, les participants sont tenus de respecter les lois et règlements en vigueur au Québec. Les participants s'inscrivant à nos programmes le font à leurs risques et périls et nous ne saurions en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident lors de la pratique d'une activité sportive ou de la conduite d'un véhicule motorisé. Chaque participant est juge de son aptitude personnelle à effectuer ce type de voyage et est pleinement responsable de sa conduite. Tous nos programmes sont vendus avec l'assurance responsabilité civile pour dommages aux tiers, celle-ci est donc systématiquement incluse. Toutefois, nous vous recommandons l'achat d'assurances voyages complémentaires (annulation, rapatriement, assistance, bagages, etc.)

LOCATION DE MOTONEIGE

Le jour de votre arrivée ou le lendemain matin, il vous faudra remplir le contrat de location de la motoneige que vous utiliserez. Une empreinte de la carte bancaire sera faite et conservée au centre de location pour le dépôt de la caution par motoneige. Cette caution sera activée en cas de non-conformité aux règlements que vous aurez préalablement acceptés et signés (par exemple en cas de perte ou bris des équipements grand froid qui vous seront prêtés). Lors de votre raid ou circuit, vous devrez avoir en tout temps en votre possession votre copie du contrat de location ainsi que votre permis de conduire.

FRANCHISE

La franchise est la somme maximale qu'un client aura à déboursier en cas de bris sur une motoneige. Si le montant des bris sur une motoneige est supérieur à cette somme, il sera alors couvert par l'assureur du locateur de motoneige. Si des bris surviennent sur une motoneige, le dépôt effectué sera utilisé en premier pour couvrir le montant des bris. Si le montant des bris est plus élevé que le dépôt, le client devra déboursier la somme additionnelle requise, jusqu'à concurrence du montant de la franchise.

Programmes Jeux d'hiver à la Pourvoirie Mekoos Rachat total de franchise

Le rachat total de franchise sur la motoneige initiale est inclus pour les programmes : Jeux d'hiver à la Pourvoirie Mekoos et Découverte au Grand Nord.

Les clauses du contrat rachat de franchise sont les suivantes :

- Le contrat rachat de franchise couvre uniquement le véhicule initial loué correspondant au numéro inscrit sur le contrat de location ou, le cas échéant, le véhicule de remplacement fourni dans le cas d'une défektivité mécanique. En cas d'accident (bris total et immobilisation du véhicule), si le locataire souhaite poursuivre le raid avec un autre véhicule, il devra remplir un nouveau contrat de location. Ce second véhicule n'est pas couvert par le rachat de franchise. Le montant du dépôt de la caution sera alors utilisé pour couvrir la franchise sur cette deuxième motoneige, si de nouveaux bris devaient survenir à ce second véhicule.
- Le contrat rachat de franchise sera rendu nul et sans effet si le locataire ne se conforme pas aux conditions de son contrat de location, aux règles de conduite et de sécurité, aux consignes du guide, ou s'il détériore volontairement le véhicule, en fait un usage abusif ou conduit le véhicule sous l'emprise de l'alcool ou de substances illicites.
- Le contrat rachat de franchise ne couvre pas la perte ou les bris d'équipements fournis avec le véhicule (casque, vêtements, etc.), ni les frais de transport pour le rapatriement d'un véhicule détruit (ceux-ci peuvent varier en fonction du lieu où survient le bris).

POURBOIRES AUX GUIDES MOTONEIGISTES

Prévoir environ 15 \$ CA par personne, par jour, en circuit motoneige.

TRANSPORT DES BAGAGES EN CIRCUIT MOTONEIGE

Un sac de transport de moyenne dimension est prêté aux participants, pour la durée du raid en motoneige (Découverte au Grand Nord, Raid VIP Snowlodge au Triton et Expédition au Grand Nord : 1 sac aux dimensions Hauteur 27 cm X Largeur 37 cm X Longueur 86 cm. Ces sacs sont fixés à la motoneige et servent au transport des effets personnels d'une étape à l'autre, peu importe la durée du raid. Si deux personnes prennent place sur une motoneige, elles doivent partager ces sacs. Les valises et bagages principaux des participants seront laissés en consigne au point de départ du circuit et seront repris au retour. Si les clients souhaitent le transport des autres bagages entre les étapes, des frais s'appliquent.

QUE DEVEZ-VOUS APPORTER EN HIVER AU CANADA ?

- Vêtements chauds et souples ; chaussettes de laine
- Sous-vêtements longs et/ou collants chauds
- Pantalons souples de style « jogging » pour mettre sous l'équipement
- Gilets de laine, polar, molleton ou pull à col roulé
- Chaussures confortables pour le soir
- Nécessaire de toilette
- Crème solaire et lunettes de soleil
- Caméscope et appareil photographique

NOTES IMPORTANTES

- Nous déconseillons le port de vêtements en coton ;
- Nous exigeons le port de la cagoule (passe-montagne) ;
- Dans le cas où un participant prendrait la décision d'interrompre son circuit motoneige pour des raisons diverses (médicales, inaptitude, etc.) des frais d'abandon pourraient être demandés. Ces frais serviront à couvrir les coûts de transport reliés au rapatriement de la motoneige et du passager vers le centre de location ;
- Des motoneiges à 4 temps, les plus « vertes » qui existent, sans odeur, ni fumée sont utilisées sur tous nos produits motoneige.

Procédures générales

SERVICES NON UTILISÉS

Les portions non-utilisées d'un forfait sont non remboursables.

CIGARETTE

Au Canada, il est interdit de fumer et de vapoter à bord des autocars de tourisme, dans la plupart des hôtels ainsi que dans tous les bars, restaurants, terrasses et lieux publics, sous peine d'amende. Pour détails et informations, nous consulter.

BAGAGES

Nous consulter – les conditions varient en fonction des compagnies aériennes.

POURBOIRES

Le service fait partie intégrante de la rémunération de certains types de services tels que : serveurs (restaurants, bars, cafés), guides locaux, guides motoneigistes, guides accompagnateurs, chauffeurs d'autobus, taxis, etc. De façon générale, le service et les taxes sont compris dans le prix de vos repas s'ils sont inclus dans votre forfait. Pour les repas libres et les consommations personnelles, en plus des taxes, il faut ajouter 15 % de pourboire. Dans certaines villes, un guide autorise commentera la visite. Il est d'usage, en guise d'appréciation, de laisser 3 \$CA par personne. Pour les guides accompagnateurs et chauffeurs qui assurent le bon déroulement de votre voyage, la somme suggérée au Canada est de 4 \$CA à 5 \$CA par jour, par personne pour le guide et de 4 \$CA à 5 \$CA par jour, par personne pour le chauffeur.

PARTICIPATION DES CLIENTS

Tous les clients participant à des programmes guidés organisés sont invités à se conduire en membre à part entière de ce groupe. Les clients doivent respecter le guide et les instructions du représentant sur place en tout temps et agir dans l'intérêt du groupe. Les représentants présents se réservent le droit d'exclure un voyageur d'un groupe si le comportement de celui-ci perturbe ou gêne les autres participants ou le bon déroulement du programme. Dans un tel cas, les représentants concernés et Back Roads ne seraient pas tenus d'offrir une compensation ou d'offrir un quelconque remboursement.

VOYAGEURS HANDICAPÉS

Nous regrettons de ne pouvoir offrir l'attention particulière que requiert un voyageur présentant un handicap spécifique, lors d'un voyage guidé organisé. Les voyageurs ayant besoin d'aide pour leurs besoins personnels doivent être accompagnés par une personne compétente.

DÉCHARGES DE RESPONSABILITÉ

Les fournisseurs offrant des activités d'aventure exigeront que les participants remplissent et signent un formulaire de décharge de responsabilité. Ce formulaire est obligatoire et sera rempli sur place. Les voyageurs doivent avoir connaissance de cette procédure et doivent savoir qu'ils ne pourront pas bénéficier du service s'ils refusent de signer le formulaire de décharge de responsabilité. Chaque fournisseur dispose de son formulaire et des modèles sont disponibles sur demande. En règle générale, voici ce que l'on retrouve sur un formulaire de décharge de responsabilité :

- 1) Les risques et les dangers de l'activité sont entièrement connus et acceptés par le voyageur.
- 2) Le risque de blessure personnelle, de traumatisme émotionnel, de maladie, d'événement imprévu, de décès, de perte ou de détérioration de biens est entièrement accepté par le voyageur qui en prend la responsabilité.
- 3) Le voyageur accepte de renoncer à toute plainte contre l'entreprise à la suite de la participation aux activités d'aventure.
- 4) La décharge concerne et engage les héritiers, les plus proches parents, les exécuteurs, les administrateurs ou toute autre personne qui pourrait être en droit de déposer une plainte à la suite d'une blessure du voyageur.
- 5) Le voyageur confirme que sa condition mentale et physique est bonne et qu'il est entièrement en mesure de participer à l'activité d'aventure. Il n'existe aucune exigence médicale particulière. En cas d'exceptions, celles-ci figureraient sur le formulaire.
- 6) Un parent ou un tuteur devra lire et signer la décharge au nom des voyageurs âgés de moins de 18 ans.

CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES ACTIVITÉS D'AVENTURE

Les fournisseurs se réservent le droit de refuser un voyageur présentant des problèmes physiques ou des problèmes de santé qui pourraient ne pas convenir à certaines activités.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Merci de vous référer à nos conditions générales de vente pour toute autre question.